

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 94.00.510.004.1 DU 19 JUILLET 1994

Dispositif indicateur électronique des volumes SATAM, modèle SEV 2 SV (PRECISION COMMERCIALE)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MEASUREURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA C.E.E. AU CONTROLE DES COMPTEURS DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

FABRICANT

SATAM, 5, rue des Chardonnerets, ZAC Paris-Nord 2, 93290 Tremblay en France.

OBJET

La présente décision complète la décision n° 93.00.510.007.1 du 30 juillet 1993 (1) relative au dispositif calculateur indicateur électronique des volumes et des prix SATAM, modèle SEV 2 S.

CARACTERISTIQUES

Le dispositif indicateur électronique des volumes SATAM, modèle SEV 2 SV, diffère du dispositif calculateur indicateur électronique des volumes et des prix SATAM, modèle SEV 2 S, approuvé par la décision précitée par les éléments suivants :

- le masquage par la carrosserie de l'appareil des afficheurs "prix unitaire" et "prix à payer" ;
- la modification du logiciel de façon à faire apparaître l'affichage des messages de programmation et d'alarme sur l'afficheur "volume" ;
- l'impossibilité de modifier le prix unitaire qui reste bloqué à F/l.

Les autres caractéristiques métrologiques relatives au volume, les conditions particulières de vérification et les plans de scellement sont inchangés.

(1) Revue de Métrologie, juillet 1993, page 975.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les instruments concernés par la présente décision portent le numéro figurant dans le titre de celle-ci.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les ensembles de mesurage routiers antérieurement approuvés avec le dispositif calculateur indicateur électronique des volumes et des prix SATAM modèle SEV 2 S peuvent être équipés du dispositif indicateur électronique SATAM modèle SEV 2 SV.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas ont été déposés à la sous-direction de la métrologie et à la direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 29 juillet 2003.

ANNEXE

Dessin n° 6112.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

■ N° 6112

DISPOSITIF INDICATEUR ELECTRONIQUE DES VOLUMES SATAM SEV 2 SV

Dessin de la face avant (cas d'une livraison minimale de 2 l)

